

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC**

Délibération n°D20230042

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Ressources Humaines  
Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

**ABSENTS** : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »

(2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

(3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »

(4) DÉPART AU DOSSIER N°1 « APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNÉE 2022 »

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n° D20220114 votée le 17/11/2022 par le Conseil Municipal ayant mis à jour le tableau des effectifs de la Ville de BERGERAC en dernier,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial rendu le 27/04/2023 ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de la ville de BERGERAC de déterminer dans un tableau l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que ce tableau doit être régulièrement modifié pour tenir compte des différents mouvements de personnel (départs, arrivées), des avancements de grade, promotions internes, de même que des modifications de temps de travail relatif à certains personnels ;

CONSIDÉRANT par ailleurs qu'il convient d'augmenter la durée de travail de plus de 10 % d'un adjoint administratif titulaire à temps non complet, affecté au service Accueil (passage de 25 h à 35 h) compte tenu des nécessités de service et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

CONSIDÉRANT que pour acter cette nouvelle situation, il y a lieu de supprimer dans le tableau des effectifs ce poste à temps non-complet (25 heures hebdomadaires) et de créer un nouveau poste d'adjoint administratif à temps complet (35 heures hebdomadaires) ;

CONSIDÉRANT les autres éléments portés dans les tableaux joints à la présente affichant les postes budgétaires (colonne 1), les postes pourvus (colonne 2), les effectifs présents (colonne 3) et les évolutions (créations/suppressions) des postes de la collectivité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** les créations et les suppressions de postes listés dans les tableaux ci-joints ;
- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs comme exposé ci-dessus et conformément aux documents joints ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 012.

**Adopté par 31 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **10 MAI 2023**  
et de l'affichage en date du **10 MAI 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

**Le Secrétaire,**



**Gérald TRAPY**



**Le Maire,**

**Jonathan PRIOLEAUD**

